

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

L'organisateur se réserve le droit d'interdire l'accès aux réunions à tout participant n'ayant pas réglé la totalité de ses droits d'inscription ou n'ayant pas fait parvenir un bon de commande signé à l'organisation.

ORGANISATION

L'organisateur se réserve le droit de reporter, d'annuler le congrès, de modifier le lieu de déroulement ou le contenu du programme si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent sans que cela ne donne lieu à dédommagement des participants déjà inscrits.

RESPONSABILITÉ

L'Association Internationale des Régions Francophones est civilement responsable en sa qualité d'organisateur de la manifestation dont elle assure la réalisation. Cette responsabilité ne saurait s'étendre aux dommages causés par tiers aux participants. Les participants et accompagnants doivent obligatoirement être couverts par une police d'assurance responsabilité civile vis à vis des tiers.

ANNULATION INSCRIPTION

Seules les demandes d'annulation envoyées par courrier, fax ou e-mail avant le 15 septembre 2010 à Nouveau Monde DDB PR (45 quai Rambaud - 69002 LYON / tel : 04 78 52 08 08 / fax : 04 72 07 44 99 / email : eg.francophonie2010@nmddb-event.com) permettront le remboursement des sommes versées au titre des droits d'inscription. Au-delà de cette date, aucune somme ne sera remboursée.

HOTELLERIE

RESERVATION :

Les demandes seront satisfaites dans l'ordre de leur réception et selon les disponibilités.

Aucune demande ne pourra être prise en compte sans le versement des arrhes.

NOUVEAU MONDE DDB PR accusera réception et enverra à chaque congressiste une confirmation de réservation de chambre avec indication de l'hôtel retenu.

Nouveau Monde DDB PR envoie une facture proforma « Appel d'arrhes » au congressiste qui devra lui régler la somme correspondante, les arrhes versées à Nouveau Monde DDB PR sont ensuite directement reversées à l'hôtel choisi.



GARANTIE DES DISPONIBILITES :

Au-delà du 10 septembre 2010, nous ne pouvons garantir les demandes d'hébergement, mais nous aiderons les congressistes dans leur recherche d'hébergement.

SOLDE DU SEJOUR ET FACTURE FINALE :

Le solde du séjour (déduction faite des arrhes déjà versées) sera à régler directement à l'hôtel le jour du départ.

La facture finale vous sera directement délivrée par l'hôtel.

ANNULATION :

En cas d'annulation (uniquement par lettre, fax ou mail) avant le 15 septembre 2010, les arrhes versées seront remboursables.

A partir du 15 septembre, aucun remboursement ne sera possible.

En cas de no-show, d'annulation ou de modification après arrivée sur place, l'hôtel sera en droit d'exiger le paiement du séjour selon la durée initialement prévue.